

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 MAI 2010.**

**Le lundi 10 mai 2010 à vingt heures trente**, le Conseil municipal de la commune de SAINT PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

**Date de la convocation** : le lundi 3 mai 2010.

**Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice**, à l'exception de Monsieur Gaby LAOT qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc GUEGANTON, de Monsieur Francis GELEBART qui a donné pouvoir à Madame Marie-Ange PAPE, de Monsieur Jo LE GLEAU qui a donné pouvoir à Madame Claudie ACH. Madame Mireille COADOU a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

Lors de l'approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 2 avril 2010, Madame Marie-Ange PAPE précise qu'elle s'est abstenue lors du vote de l'affectation du résultat pour le camping. Il convient donc de corriger le compte-rendu, la délibération correspondante ayant été correctement rédigée.

Avant de démarrer la séance du Conseil, Monsieur le Maire demande aux personnes présentes de respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur Eugène ROUDAUT, responsable des services techniques, décédé le 6 avril 2010.

### **1. REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION MAISON DES ABERS**

Dans le cadre de la mise en place du Conseil d'Administration de l'association Maison des Abers, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de nommer 2 représentants ainsi que 2 suppléants.

Ces représentants feront partie du collège des membres de droit avec un représentant de l'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) Office de Tourisme des Abers. Le Conseil d'Administration de la Maison des Abers est constitué de 3 collèges (collège des membres de droit, collège des personnes morales (associations...), collège des personnes physiques) dont les membres sont élus pour 3 ans, renouvelable par tiers.

Monsieur le Maire demande s'il y en a qui souhaitent se présenter. Ils sont 4 : Jean-Marc MENEK, Hervé KERGUIDUFF, Christophe LECOQ, Nadège HAVET.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 17 voix POUR et 2 abstentions (Marie-Ange PAPE et Francis GELEBART)

- De nommer Messieurs Jean-Marc MENEK et Hervé KERGUIDUFF, représentants titulaires du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'association Maison des Abers et Monsieur Christophe LECOQ et Madame Nadège HAVET, représentants suppléants.

### **3. INITIATION AU BRETON POUR LES MATERNELLES DE L'ECOLE DE L'ABER BENOIT**

Le Conseil général du Finistère est maître d'ouvrage, en partenariat avec l'Inspection académique, d'un dispositif d'initiation au breton dans les écoles primaires publiques. Cette animation culturelle d'une heure par semaine connaît un grand succès et bénéficie en 2010 à 8 200 élèves de 118 écoles du département. Les interventions sont effectuées par des salariés d'associations prestataires, en l'occurrence An Oaled dans notre secteur.

Le financement de ce dispositif fait intervenir le Conseil général pour une moitié, et la Commune pour l'autre moitié.

Le Conseil général propose la conclusion d'un partenariat financier pour permettre à l'école publique de l'Aber Benoit de bénéficier pour 2 classes de cette animation dont elle est demandeuse. Ce partenariat prendrait la forme d'une convention pour 3 années scolaires (2010-11, 2011-12 et 2012-13) sur la base suivante :

- 1 heure ou 2 fois ½ heure par classe et par semaine durant 30 semaines du calendrier de l'année scolaire,
- participation de la Commune versée au Conseil général, maître d'ouvrage du dispositif sur la base de 27,275 € de l'heure,

- arbitrage de la Commune avant chaque rentrée scolaire pour déterminer le volume d'interventions, donc le nombre de classes bénéficiaires et l'incidence financière.

Ainsi, le coût pour 2 classes serait de 490,95 € par trimestre soit 1 636,50 € pour une année scolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 17 voix POUR et 2 abstentions (Claudie ACH, Jo LE GLEAU)

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat financier avec le Conseil général pour les 3 années scolaires à venir (2010-11, 2011-12 et 2012-13),
- d'autoriser le financement pour 2 classes soit 1 636,50 € par année scolaire. Pour l'année civile 2010 (un trimestre), la somme de 490,95 € sera prélevée à l'article 658 du BP 2010.

## 2. SUBVENTIONS 2010

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité a décidé de répartir les subventions aux associations de la manière suivante :

Association	Montant attribué	Association	Montant attribué
<b>Activités scolaires et assimilées</b>	<b>48 318,00 €</b>	IPIDV Clair obscur	40,00 €
Forfait classes transplantées	7 600,00 €	Les Amis d'Alexis	100,00 €
Diwan	841,50 €	Banque alimentaire	50,00 €
ADEXAP (école de musique du canton de Ploudalmézeau)	2 640,00 €	Restos du Cœur	50,00 €
<b>Activités culturelles, touristiques et de loisirs</b>	<b>3 945,00 €</b>	Amicale des donateurs de sang	50,00 €
Bibliothèque	2 100,00 €	SNSM	100,00 €
Marcheurs de l'Aber	110,00 €	FNATH	50,00 €
Patrimoine et environnement	650,00 €	Institut médico-éducatif Jean Perrin	20,00 €
Douar ha Mor	700,00 €	<b>Associations avec habitants de Saint Pabu</b>	<b>360,00 €</b>
UNC	150,00 €	Bagad des Abers	70,00 €
Bridge de l'Aber	95,00 €	Dojo des Abers	140,00 €
Société de chasse Pen ar Bed	50,00 €	Stade Lesnevien d'Athlétisme	30,00 €
Usagers de l'Aber Benoît	90,00 €	Patiner à Plouguin	50,00 €
<b>Activités sportives</b>	<b>2 690,00 €</b>	DDEN	20,00 €
Avel Vor Football	950,00 €	Les P'tits Bouts	50,00 €
Tennis	850,00 €	<b>Associations extérieures à la commune et coups de cœur</b>	<b>250,00 €</b>
Badminton	100,00 €	APEDYS 29 (parents de dyslexiques)	50,00 €
Pétanque	140,00 €	Secours Catholique	50,00 €
Handball	550,00 €	Secours Populaire	50,00 €
Avel Vor Extrême	100,00 €	Bretagne Vivante SEPNB	50,00 €
<b>Activités familiales et sociales</b>	<b>1 420,00 €</b>	AFP	50,00 €
Kan an avel	220,00 €	Sclérosés en plaques	50,00 €
Comité d'Animation Communale	160,00 €	Vaincre la Mucoviscidose	50,00 €
Atelier Créatif	80,00 €	Arvorig FM	50,00 €
Officiers mariniers	200,00 €	SOS Amitié	50,00 €
Foyer des Jeunes	200,00 €	FEFIDEC	80,00 €
ALOES (création de 3 cours d'anglais (jeunes et adultes) et de yoga)	500,00 €	<b>Subventions exceptionnelles</b>	<b>2 200,00 €</b>
AFICEJ	60,00 €	Foot : tournoi de l'Ascension	200,00 €
<b>Activités sociales</b>	<b>750,00 €</b>	Mini tennis	300,00 €
Les Vallons	60,00 €	Handball (initiation + création)	450,00 €
Protection civile	100,00 €	Maison des Abers	1 000,00 €
Croix Rouge	100,00 €	Pact Arim	50,00 €
Vie Libre	30,00 €	Ar Redadeg	200,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>22 976,50</b>

## 4. AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le Conseil général expliquant les aménagements provisoires au rond-point de Saint-Ibilio.

En fin de séance, Monsieur le Maire annonce le résultat des comptages faisant suite à l'enquête de recensement INSEE réalisée en 2010 : la population de la Commune de SAINT PABU s'élève à 1 992 habitants.